

Objet : Travaux de **tirage et raccordement** en vue du déploiement du réseau fibre optique sur l'ensemble de la commune d'Anceaumeville. L'entreprise **MOONTEL** assurera cette prestation pour le compte Seine Maritime Numérique.

Le Maire d'Anceaumeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale

(article L 2213-1 à 6),

Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Afin de pouvoir intervenir sur les réseaux aériens et souterrains dans le but de déployer la fibre optique sur l'ensemble du village,

ARRÊTE

Article 1 :

A partir du lundi 15 février 2021 et pour une période de trois mois, la circulation sur **l'ensemble du village** pourra être perturbée.

S'agissant de **chantiers mobiles**, la circulation sera réglementée sur les sections concernées par des feux tricolores ou du personnel pour établir une circulation alternée.

Interdiction de stationner et de dépasser sur les sections concernées pour tous véhicules.

La vitesse sera limitée à 30km/h sur les sections concernées pour tous véhicules.

Article 2 :

L'entreprise **MOONTEL** devra assurer l'affichage du présent arrêté sur site.

Article 3 :

L'entreprise **MOONTEL** assurera la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier, ainsi que la sécurité sur les chantiers.

Article 4 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage à la mairie d'Anceaumeville.

Article 8 :

Monsieur le Maire de la commune d'Anceaumeville, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Montville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Anceaumeville, le 01 février 2021
Le Maire,
Jean Marie LANGLOIS

